

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) Montants et utilisations



Taxe Foncière à Lunery – 2024

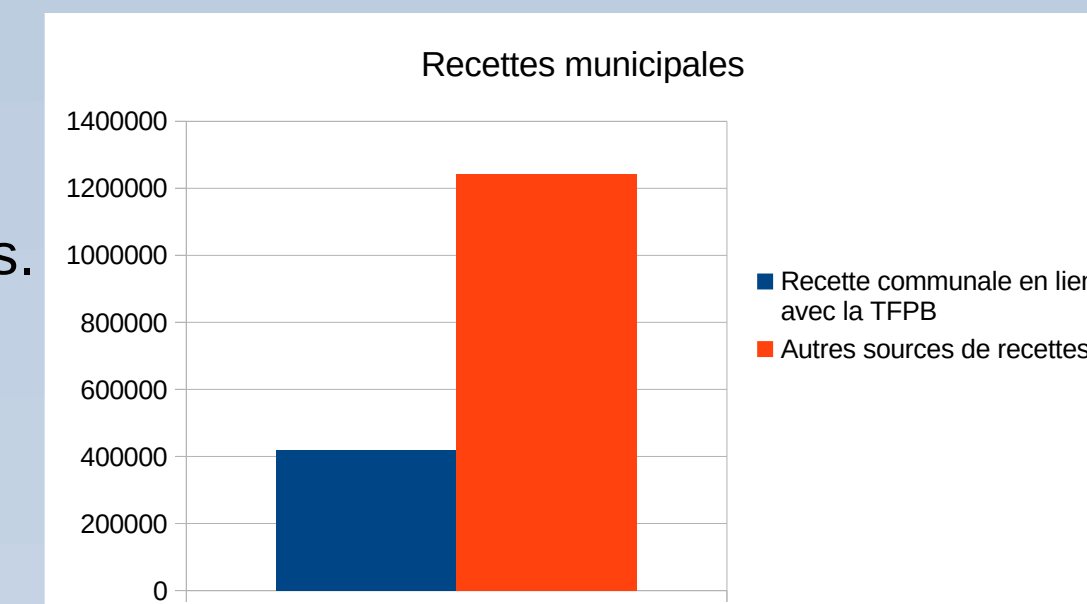
- ◆ Montant total payé par les propriétaires : 501 034 €
- ◆ Montant réellement perçu par la commune : 420 417 €
- 👉 80 922 € sont déduits automatiquement (coefficient correcteur lié à la réforme de la taxe d'habitation)

 La taxe foncière représente 25,27 % des recettes communales

(soit un budget global de 1 663 925 € en 2024)

⚠ Attention : les recettes vont baisser, notamment à cause de la fermeture du site de Rosières.

➡ La commune devra faire plus... avec moins.



TFPB – Comment est-elle calculée ?

Calcul du montant

Base d'imposition (valeur cadastrale) ✖ Taux voté par la commune

- En 2024, le taux communal est resté stable à 36,67 %
- Mais les bases ont été revalorisées de +3,9 % par l'État, via la loi de programmation des finances publiques.

À quoi sert concrètement l'argent de la taxe foncière ?

Dans un budget communal, aucun revenu n'est affecté à une dépense précise.

La TFPB participe donc au fonctionnement global de la commune.

Exemples de dépenses de fonctionnement 2024 :

- 💡 Énergie / Électricité : 125 279 €
- 🔧 Fournitures d'entretien : 24 937 €
- 🔥 Service d'incendie : 77 403 €
- ✉ Frais postaux et télécommunications : 15 812 €
- 🏠 Multirisques (assurances) : 10 094 €

Total des dépenses de fonctionnement en 2024 : 1 407 242 €

